



Contentieux sur compromis de vente avec une mairie

Par **Sebastien_095**, le **08/04/2016** à **22:34**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente avec une mairie, pour une maison vendue donc par la commune.

1 mois après cette signature, le maire me confie par téléphone qu'il souhaite "annuler" ce compromis, sans proposer d'alternative pour le moment.

Depuis, silence radio et pas de rendez-vous prévu avec le maire.

En cas de conflit, savez-vous si dans cette "vente publique", l'acquéreur dispose d'un recours pour exécuter la vente ?

Merci pour votre aide.

Cordialement